

Le Cateau



Conseil municipal

& VOUS

Principales délibérations de la séance du 11 octobre 2017

Présents : André BIHANGOU, Charles BLANGIS, Françoise CAMPIN, Aline CHAPEL, Cyril CHAPEL, Sylvie CLERC, Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIÈRE, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Nadine DRUESNE, Brigitte GRENIER, Carole HIBOUX, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Michaëlle LEGRAND, Marie-Thérèse LEMOINE, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Isabelle PIÉRARD, Michel RICHARD, Serge SIMÉON, Thierry THÉBERT

Excusés (avec procurations) : Serge CHRÉTIEN, Angélique PLAQUIN, Brigitte REZGUI

Excusé : Jean-Paul BURLION

Suppression annoncée des contrats aidés

Début septembre, le Président de la République, M. Macron annonçait la suppression des contrats aidés et leur non renouvellement. Comme de nombreuses communes, la ville du Cateau-Cambrésis est directement impactée par cette mesure qui touche de nombreux services. En effet la ville emploie 32 contrats aidés pour le nettoyage des bâtiments communaux et des groupes scolaires, pour son service de restauration scolaire, pour ses espaces verts, sa brigade «0 phyto», son service propreté urbaine et enfin pour son cimetière.

Pour pallier ces suppressions de contrats, Monsieur le Maire envisage le recrutement de personnel en CDD à temps plein, à raison d'un contractuel pour 4 contrats aidés, et une réorganisation des services et de leur fonctionnement. Et ce afin de rester dans une enveloppe budgétaire équivalente sans augmentation de la fiscalité locale.

Transfert des PACS

La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice confie désormais la gestion des PACS aux Officiers de l'État civil, en lieu et place des greffes des tribunaux d'instance.

Il est ainsi décidé que les déclarations, modifications et dissolutions de PACS seront reçues sur rendez-vous exclusivement le jeudi de 9h30 à 11h30.

Ce nouveau transfert de charge implique une réorganisation de service et induit des coûts pour la commune (dédoublage du service de l'État Civil le jeudi matin et acquisition d'un nouveau logiciel).

Fouilles archéologiques

Lorsque la commune a engagé son projet de construction du nouveau groupe scolaire Langevin, le terrain a été assujéti à des fouilles archéologiques préventives.

Ces dernières - réalisées en mars 2017 - ont mis en évidence des vestiges archéologiques (silex taillés) qui ont conduit la préfecture à prendre un arrêté de prescription de nouvelles fouilles sur le site concerné.

Ces fouilles ont été confiées à l'INRAP pour un coût de 174 749, 50 € HT (209 699,40 € TTC).

Requalification du centre-ville

La ville du Cateau-Cambrésis a mené une étude concernant la requalification du centre-ville, suite à l'ouverture prochaine du contournement de la commune. Ce projet a été adopté par le conseil municipal le 26 juin.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour désigner un maître d'oeuvre. Le conseil municipal valide le choix de la commission d'appel d'offres : l'entreprise Cible VRD de Marcoing a été retenue avec un taux de rémunération de 3,30% (soit 129 690 €, le montant estimatif des travaux s'élevant à 3 930 000 €)

Vote : 24 voix pour et 4 abstentions

Enquête publique - Projet dit «Parc éolien du Catésis»

La société Parc Éolien LXI SAS a déposé une demande d'autorisation pour l'exploitation de 9 éoliennes implantées sur les communes de Reumont et Troisvilles. Une enquête publique a été ouverte sur ce projet dans les communes limitrophes, dont Le Cateau-Cambrésis.

Une commission municipale a étudié ce projet et Maître Faugeroux, avocat, a été mandaté pour apporter des éléments de réponses et d'appréciations sur ce projet.

A la lumière de ces éléments, le conseil municipal a mis un avis négatif à ce projet de parc éolien du Catésis à plusieurs titres :

- la densité de la population incite les villages concernés à repousser les éoliennes à leur frontière avec Le Cateau.

- la proximité avec la future zone d'activité des Quatre Vaux (risque de désordres techniques, de perturbations dues aux ondes...

- une atteinte à notre patrimoine culturel, historique et paysager

- des perturbations à craindre pour la réception du faisceau TNT par la RTC (1 900 foyers concernés !)

- un mépris des lieux de mémoire : le Mémorial du Suffolk (en hommage aux 7000 soldats britanniques morts ou blessés le 26 août 1914) sera entouré d'éoliennes

- une suspicion de prise illégale d'intérêt dans les communes concernées passée sous silence par le promoteur du projet.

Vote : unanimité

Ouverture des commerces le dimanche

En vertu de la nouvelle réglementation concernant l'ouverture des commerces le dimanche, le conseil municipal doit fixer pour 2018, le nombre de dimanches dérogés. En accord avec les commerçants qui ont été consultés, Monsieur le Maire accordera par arrêté des dérogations pour 5 dimanches : le 2, le 9, le 16, le 23 et le 30 décembre 2018.

Vote : unanimité

Garantie d'emprunt à Habitat du Nord

Le conseil municipal a approuvé la garantie d'emprunt d'un montant de 2 634 215 € sollicitée par la société Habitat du Nord. Dans le cadre de la réhabilitation des Résidences Cyclamens et Myosotis, le bailleur souhaite contracter un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vote : unanimité

Question diverse :

• **Le point sur l'incident à l'école Langevin.** Monsieur le Maire a souhaité faire un point sur l'incident survenu lundi 9 octobre à l'école Langevin. Vers 16h, suite à la détection de fumée et d'une mauvaise odeur, la directrice de l'école décide l'évacuation du groupe scolaire. Les secours sont alertés.

Au final, un incident sans gravité dû à un luminaire défectueux. Ce lundi soir, il est confirmé aux élus que les cours peuvent reprendre le lendemain.

Mardi, une coupure d'électricité

empêche l'accueil des élèves dans des conditions optimales. Plus tard dans la journée, les élus apprennent que l'Inspection de l'Éducation nationale a décidé d'interdire l'accès à l'école jusqu'au 17 octobre. Une décision jugée démesurée par le conseil municipal, d'autant que les enfants n'ont pu récupérer leurs manteaux et cartables confinés dans l'école.

A cela s'ajoute un problème de communication. M. le Maire regrette que la directrice de l'école n'ait pas saisi les services de la ville.

Nous comprenons l'émoi et l'inquiétude des familles mais la municipalité a toujours assumé ses responsabilités et ne prendrait en aucun cas le risque d'une atteinte à l'intégrité physique et morale des enfants.

Une lettre conjointe (Maire / Inspectrice de l'Éducation nationale) est toutefois signée et affichée dès mercredi à l'école Langevin, pour informer les parents des suites de cet incident et de la répartition des élèves, soit à l'école Seydoux, soit au sein du collège.

Vente immeuble sis 9 place du Commandant Richez

Depuis le transfert de l'école de Musique à l'Espace des Arts et le déménagement de l'office de tourisme place du Général de Gaulle, l'immeuble situé 9 place du Commandant Richez est vacant. La commune - qui n'a plus d'utilité à en conserver la propriété - l'a mis en vente. Une proposition d'acquisition a été émise par la SCI ONM au prix de 135 000 €.

Le conseil municipal approuve cette vente.

Vote : unanimité

Dénomination des immeubles Résidence Città du Cave

Le Conseil municipal a donné un nom à chacun des immeubles de la Résidence Città di Cave : l'immeuble central se dénommera «Victor Emmanuel II» et de chaque côté il y aura les immeubles «Camillo Cavour» et «Giuseppe Garibaldi». Ces trois personnages sont à l'origine de la réunification italienne de 1861.

Vote : unanimité